

Où travaille l'éducateur.trice de jeunes enfants ?

Dans tout endroit dont le champ d'intervention concerne **les enfants de la naissance à 7 ans** quelle que soit leur particularité, ou qui est concerné par la participation de la famille et des représentants légaux :

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (état, hospitalière, territoriale), ...

- ✓ **Etablissement d'accueil du jeune enfant** : crèche, multi-accueil, halte-garderie, jardin d'enfant, micro-crèche, ...
- ✓ **Lieux d'éveil artistique et culturelle** : ludothèque, médiathèque, ...
- ✓ **Accueil de loisir sans hébergement** : centre de loisir, accueil périscolaire, centre de vacances, ...
- ✓ RPE (Relais Petite Enfance), LAEP (Lieux d'accueil enfant-parent), Ecoles alternatives, Centres sociaux
- ✓ **Champ du handicap** : IME (Institut médicoéducatif), IEM (Institut d'éducation motrice), CAMSP (centre d'action médico-social précoce), SESSAD (Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)
- ✓ **Champ de la santé** : CMPP (Centre médico-psychologique pédagogique), pédopsychiatrie, hôpital, PMI (protection maternelle et infantile)
- ✓ **Aide sociale à l'enfance** : Centre maternel, pouponnière, maison d'enfants à caractère social ...
- ✓ **Coordination territoriale**

